

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15		<b>Séance du 23 janvier 2025</b>	
<b>Présents :</b> 9		L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 23 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de	
<b>Votants:</b> 13		<b>Sont présents:</b> Jean-Christophe ARLAUD, David BEAULATON, Béatrice BRUSSET BORN, Gilles BRUZI, Bernard CHANIOL, Bruno KRASOUSKY, Fabienne NOHERIE, Nathalie MIGHELI-PEYRONNET, Maria TAMAS	
		<b>Représentés:</b> Jérôme CHARBONNIER par Fabienne NOHERIE, Emeline KRASOUSKY par Bruno KRASOUSKY, Philippe LEYVASTRE par Bernard CHANIOL, Adeline VALLIER par Maria TAMAS	
		<b>Excuses:</b>	
		<b>Absents:</b> Catherine PAINCON, Maï SABOT	
		<b>Secrétaire de séance:</b> Fabienne NOHERIE	

Objet: Demande de subvention - Pont de Chadeyron - DE\_01\_2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est primordial pour la Commune d'entretenir ses ponts. Suite aux constatations de l'organisme CEREMA puis l'étude technique de l'organisme CAPLA, il est primordial d'envisager des travaux sur le Pont de Chadeyron.

Un nouveau devis a été demandé au Syndicat de Voirie, auprès duquel la Commune est engagée à réaliser les travaux dans ce domaine, afin de respecter les préconisations des Architectes des Bâtiments de France et pouvoir prétendre à un financement de la part du CEREMA et de la DETR.

Afin de mener ce projet d'intérêt général, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Rejointement, traitement fissure et nettoyage du Pont de Chadeyron</b>	<b>78.901,00 €</b>	<b>CEREMA - 60 %</b>	<b>48.510,60 €</b>
<b>Etude technique</b>	<b>1.950,00 €</b>	<b>DETR - 20 %</b>	<b>16.170,20 €</b>
		<b>Fonds propres - 20 %</b>	<b>16.170,20 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80.851,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80.851,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès des instances mentionnées ci-dessus.

Objet: Autorisation de signature de baux commerciaux - DE\_02\_2025

Vu l'article L-145 du Code du Commerce ;

Vue la délibération DE\_29\_2020 du 25 juin 2020 donnant délégation au maire pour signer les documents de location des biens communaux ;

Vue la mise à la location du bâtiment commercial situé 463 Route de Largentièrre - 07110 MONTREAL ;

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à créer avec un office notarial des baux commerciaux au nom de la Commune de Montréal. Il l'autorise également à signer lesdits baux et à engager les démarches nécessaires pour la bonne exécution des contrats de location commerciale.